

Revue critique de droit international privé



Paul Lagarde
Bertrand Ancel

REDACTEUR EN CHEF
Horatia Muir Watt

DALLOZ

V. — UNION EUROPÉENNE.

Règlement (CE) n° 44/2001. — Compétence judiciaire, reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale. — Décision rendue par une juridiction chypriote siégeant dans la zone de contrôle chypriote effectif et concernant un immeuble situé hors de cette zone. — Article 22, point 1, 34, points 1 et 2, 35, paragraphe 1, et 38, paragraphe 1, dudit règlement. 2) *Procédure n° 10 sur Chypre du 16 avril 2003.* — Suspension de l'application de l'acquis communautaire dans les zones échappant au contrôle effectif du gouvernement chypriote. — Cour de justice des Communautés européennes (aff. C-420/07), 28 avril 2009, note Etienne Pataut, p. 377

Règlement CE n° 44/2001, Bruxelles 1. — Article 68. — Domaine d'application dans l'espace. Article 299 TCE. — Antilles néerlandaises. — Non extension. 2) *Règlement CE n° 44/2001, Bruxelles 1.* — Accord CE-Danemark du 19 octobre 2005. — Défendeur domicilié au Danemark. — Application du règlement. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 9 décembre 2009 et 6 janvier 2010, note B. A., p. 404

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Personnes handicapées. Convention de New York du 30 mars 2007. — Décret n° 2010-3 du 1^{er} avril 2010 portant publication de la convention relative aux droits des personnes handicapées (ensemble un protocole facultatif), signée à New York le 30 mars 2007, p. 410

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Etranger. — Titre de séjour. — Délibération du 10 décembre 2009 de la Commission nationale des compétences et des talents, p. 413

Etranger. — Titre de séjour. — Ressortissants algériens. — Avis du Conseil d'Etat du 22 mars 2010, p. 413

Procédure pénale. — Récidive. — Loi n° 2010-242 du 10 mars 2010 tendant à amoindrir le risque de récidive criminelle et portant diverses dispositions de procédure pénale, p. 415

Service civique. — Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique, p. 416

III. — Union européenne.

.....

IV. — Informations diverses.

.....

Quatrième Partie. — Bibliographie.

- I. — **Livres.** — PINGEL (Isabelle), *De Rome à Lisbonne, Commentaire article par article des traités UE et CE* (Hélène Gaudemet-Tallon), p. 419. — USUNIER (Laurence), *La régulation de la compétence juridictionnelle en droit international privé* (Paul Lagarde), p. 421.

SOMMAIRE DU N° 2-2010

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

- Sara GODECHOT-PATRIS. — Retour sur la notion d'équivalence au service de la coordination des systèmes271
- Khalid ZAHER. — Plaidoyer pour la reconnaissance des divorces marocains. À propos de l'arrêt de la première chambre civile du 4 novembre 2009313

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

.....

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

Maintien en rétention. — Prolongation. — Pouvoirs du juge judiciaire. — Etranger marié à une ressortissante française enceinte. — Article 8 de la CEDH. — Principe de la séparation des pouvoirs. — Violation (oui). — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 9 décembre 2009, note Sabine Corneloup, p. 333

III. — CONFLITS DE LOIS.

Divorce. — Prestation compensatoire. — Loi applicable. — Office du juge. — Distinction entre effets personnels et droits disponibles. 2) *Convention franco-marocaine du 10 août 1981.* — Divorce. — Prestation compensatoire. — Loi applicable. — Office du juge. — Droits disponibles. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 11 mars 2009, note Petra Hammje, p. 344.

Divorce. — Loi applicable. — Ménage franco-allemand. — Absence de domicile commun en France. — Vocation subsidiaire conditionnelle de la loi du for. 2) *Loi étrangère.* — Office du juge. — Loi applicable eau divorce. — Ménage franco-allemand. — Absence de domicile commun en France. — Vérification de la volonté d'application de la loi étrangère. — Obligation. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 4 juin 2009, note H. M. W., p. 353

Loi étrangère. — Office du juge. — Majeur vulnérable. — Article 3 du code civil. — Droits indisponibles. — Application d'office. — Élément d'extranéité. — Recherche obligatoire. 2) *Capacité.* — Protection des majeurs. — Loi nationale applicable. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 6 janvier 2010, note Paul Lagarde, p. 357

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Ordre public international. — Divorce. — Effets à l'égard des enfants. — Pension alimentaire. — Convention homologuée. — Renonciation par la mère. — Jugement étranger. — Contrariété à l'ordre public international français. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 14 octobre 2009, note Natalie Joubert, p. 361

Divorce. — Jugement marocain. — Répudiation unilatérale. — Répudiation par le mari. — Caractère unilatéral et discrétionnaire de la répudiation. — Époux marocains. — Époux domiciliés en France. — Égalité des époux. — Convention européenne des droits de l'homme. — Article 5 du protocole n° 7. — Contrariété à l'ordre public international. 2) *Convention franco-marocaine du 5 octobre 1957.* — Divorce. — Reconnaissance. — Article 16. — Réserve de l'ordre public international. — Principe d'égalité des époux. — Époux marocains domiciliés en France. 3) *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.* — Dissolution du mariage. — Égalité des époux. — Répudiation marocaine. — Effet en France. — Contrariété à l'ordre public international. — Époux marocains domiciliés en France. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 4 novembre 2009, p. 369

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 6-1. — Connexité. — Co-défendeur domicilié dans un Etat tiers. — Inapplicabilité. 2) *Transport aérien.* — Transport de passagers. — Accident aérien. — Responsabilité du transporteur. — Convention de Varsovie (article 28). — For impératif. — Exclusion du jeu de la connexité. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 12 novembre 2009, note H. M. W., p. 372